



## Conditions de prise en charge financière par le club lors des compétitions

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

- Les conditions de prise en charge décrites ne sont applicables que pour les compétitions inscrites au calendrier de la saison du club par le club et l'encadrement technique.
- Les conditions de prise en charge financières par le club lors des compétitions ne sont pas cumulables entre les situations d'entraîneur, de juge et de nageur/nageuse lors d'une même compétition.
- Toutes les demandes doivent être validées par le bureau directeur du club en amont de toute réservation de transport, hôtel ou restaurant.

### **POUR LES ENTRAINEURS et JUGES**

- Les frais d'hôtel, à hauteur de 40 euros maximum par personne et par nuit, sont pris en charge par le club sur présentation des justificatifs.
- Les chambres doivent être complétées au maximum
- En cas de pique-nique, celui des entraîneurs sera pris en charge et à prévoir par les parents.
- Les frais de repas au restaurant ou paniers repas seront pris en charge par le club, à hauteur de 14 euros.
- Le transport des entraîneurs et juges doit être effectué par un parent en voiture, sauf si transport en train ou en avion. Les frais inhérents sont partagés entre les parents quel que soit le mode de transport.

## **POUR LES MAMANS REFERENTES**

- Tous les frais engagés par les mamans référentes pour elles-mêmes doivent faire l'objet de justificatifs et être transmis au club. Le club fournit ensuite un CERFA déductible des impôts du montant total des frais engagés à titre personnel.
- En cas de pique-nique, celui des entraîneurs sera pris en charge et à prévoir par les parents. La maman référente gère l'organisation des repas.
- Lorsque plusieurs équipes sont concernées par un même déplacement en compétition, les mamans référentes doivent réserver dans le même établissement. Les chambres doivent être complétées au maximum. La réservation est effectuée par une maman référente qui doit se mettre en relation avec le trésorier et la présidente du club pour validation et paiement de l'acompte ou de la totalité de la réservation pour garantir les réservations hôtelières et/ou paniers repas et/ou restauration autre.
- Le transport des entraîneurs et juges doit être effectué par un parent en voiture, sauf si transport en train ou en avion, et les frais inhérents, partagés entre les parents quel que soit le mode de transport et organisé par la maman référente
- Si le trajet comporte plus de 300 KM aller, il sera demandé 2 chauffeurs par véhicule pour transporter les nageurs/ses.

## **POUR LES NAGEUSES**

- Les frais d'hôtel sont pris en charge à hauteur de 50% du forfait nuitée de 40 euros (soit 20 euros maximum) et sur présentation des justificatifs pour un championnat de France N1 ou Elite.
- 
- Un couchage la veille de la compétition doit être envisagé uniquement sur proposition de l'entraîneur et avec l'accord du bureau directeur, si l'horaire du début de la compétition oblige une arrivée la veille.
- Les chambres doivent être complétées au maximum.
- Les frais d'hôtel pour les parents accompagnateurs ainsi que le transport sont à leur charge.
- Les frais de repas des nageuses (petit-déjeuner, midi et soir) sont à la charge des parents.

**CHAMPIONNATS D'EUROPE MASTER ET CHAMPIONNAT DU MONDE MASTER :**  
**nageurs/ nageuses et entraîneurs :**

- Aucune inscription ne doit être effectuée sans accord préalable du bureau directeur.
- Aucune prise en charge (hébergement ou autre) ne sera fournie par le club sauf dans le cas d'une subvention exceptionnelle extérieure trouvée par les équipes Master.
- Des créneaux d'entraînements supplémentaires pourront être attribués gracieusement par le club pour la préparation des athlètes sous réserve de disponibilité de l'ENJV.
- Toute action menée par les athlètes pour rechercher des sponsors sera soutenue par le club.

**Validé par le Comité Directeur le 18 septembre 2024**

Marine Humbert  
Présidente



Lionel Rigal  
Trésorier



Justine Lemaire  
Secrétaire

